

## Communiqué de presse

### MG France en flagrant délit de mensonge.

---

Un communiqué MG France annonce que la CARMF propose de baisser la retraite ASV de 13 %. La campagne pour les élections des délégués CARMF n'autorise pas à mentir aux confrères.

MG France reprend en la déformant la proposition de la CARMF de retraite à la carte à partir de 62 ans et oublie de dire que la baisse de la valeur du point de 13 % s'accompagne d'une majoration du nombre de points de 15 % à 65 ans.

Rappelons que du fait de décisions approuvées par MG France et non la CARMF, la retraite ASV :

- 1) a gardé la même valeur entre 1995 (15,50€) et 2011 (15,55€), alors que l'inflation a été de 30 % selon l'Insee,
- 2) a baissé brutalement de 17 % en 2012 (13€),
- 3) est toujours gelée depuis, et cela est prévu encore jusqu'à cessation de paiement selon les projections faites par une société extérieure. Au mieux la perte sera encore de 15 %.

S'il fut un temps où l'ASV et le régime complémentaire représentaient chacun 40 % de la retraite, pour celui qui s'installe, le régime complémentaire assurera 50 % de sa retraite garantis par des réserves, alors que l'ASV représentera 30 % de sa retraite, malgré un doublement de la cotisation et sans garantie, 50 % du financement (participation de l'assurance maladie) pouvant être remis en question.

À chacun son bilan, les chiffres eux ne mentent pas.

*PJ : Lettre du Dr Maudrux, Président de la CARMF au Dr Leicher, Président de MG FRANCE*

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 81 000 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2,35 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 2,17 milliards d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.*

*Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)*

Le Président,

PARIS, le 8 avril 2015

GM – 922 /2015

Monsieur Claude LEICHER  
Président  
MG FRANCE  
13 rue Fernand Léger  
75020 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai été choqué par votre dernier communiqué de presse concernant l'ASV. Vous êtes en campagne pour les élections des délégués à la CARMF, on peut diverger sur des réformes, mais cela n'autorise pas à mentir et à tromper les confrères de la sorte.

Vous prétendez que la CARMF se propose de baisser la valeur de service du point de retraite ASV de 13 % pour les seuls actifs. De quel chapeau sort une telle proposition ?

Je vous rappelle que la valeur du point :

1. a gardé la même valeur de 1995 à 2011, passant de 15,50 € à 15,55 €, alors que l'inflation a été de 30 % selon l'Insee, baisse revendiquée par vos prédécesseurs et vous-même, pas par la CARMF.
2. a baissé brutalement de 17 % en 2012, passant de 15,55 à 13 €, revendiquée par vous-même, pas par la CARMF.
3. est toujours gelée depuis 2012 entraînant à terme une nouvelle baisse prévue de 15 à 20 % selon les modalités du décret de 2012, sans équilibrer le régime. Cela a été revendiqué par vous-même, pas par la CARMF.

Vous affirmez également par ailleurs que l'ASV représente 40 % de la retraite, occultant volontairement le résultat de votre action qui va conduire un jeune installé aujourd'hui à voir ce montant passer de 40 % il y a fort longtemps à près de 30 %, alors que le régime complémentaire que vous critiquez sans raison va lui passer dans le même temps de 40 à 50 % ! Ceci sans garantie pour l'avenir car 50 % du régime ASV sont financés par les caisses d'assurance maladie, niveau de participation qui n'est garanti par aucune loi, alors que le régime complémentaire est lui garanti par des réserves que vous convoitez.

La CARMF n'a fait qu'une proposition, celle d'une retraite dont le taux plein serait porté de 65 à 62 ans, et la baisse correspondante compensée par des surcotes rendant le résultat soit égal à celui d'aujourd'hui, soit plus favorable selon l'âge de départ choisi par les confrères. Aucune baisse nulle part, et moins de baisse sur le long terme.

Vous savez tout cela, nous l'avons publié plusieurs fois, vous avez été informés le 15 janvier 2015, j'ai expliqué certaines de vos erreurs par courrier personnel le 26 février 2015, vous avez quatre administrateurs à la CARMF, votre Vice-Président et votre Secrétaire Général sont délégués de la Caisse, alors soit vous ne comprenez pas et mieux vaut parler d'autre chose que de retraite, soit vous comprenez mais vous mentez, ce qui n'honore pas le syndicalisme.

.../...

Vous vous plaignez du C bloqué à 23 euros, je vous rappelle que c'est la contrepartie de l'ASV que vous chérissez. N'ayant pas été capable de le revaloriser correctement via les négociations conventionnelles, voilà que vous poussez les confrères à sortir de ce cadre conventionnel, sans préciser aux confrères que cela leur fera perdre la participation des caisses à l'ASV (« 40 % de leur retraite »...), mais aussi aux autres « avantages », supérieurs aux deux euros que vous leur proposez. Heureusement ils ne sont pas dupes et peu vous suivent dans cette voie trop hasardeuse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations confraternelles.

Docteur Gérard MAUDRUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. MAUDRUX', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.